

DÉCISION SUR LES STRUCTURES DES BUREAUX SPÉCIALISÉS DE L'UA

La Conférence,

1. **RAPPELLE** les décisions suivantes :
 - a) Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) de février 2020 demandant au Président de la Commission de finaliser l'examen des autres organes et institutions, et de soumettre ses propositions à la trente-quatrième Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2021 ;
 - b) AHG/Dec.167(XXXVII) du trente-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains de l'OUA tenu à Lusaka, Zambie, le 11 juillet 2001 pour la création de la Commission africaine de l'énergie (AFREC) ;
2. **ADOpte** la structure proposée ci-après pour l'AFREC, tel que recommandé par la trente-septième Session ordinaire du Conseil exécutif :

Poste	Grade	Effectif du personnel	Situation
Bureau du Directeur exécutif			
Directeur exécutif	P6	1	Existant
Assistant administratif	GSA5	1	Existant
Fonctionnaire chargé de la communication	P2	1	Existant
Division des politiques, stratégies et appui			
Chef de division	P5	1	Existant
Chargé d'appui national et renforcement des capacités	P4	1	Renommé
Chargé de l'énergie renouvelable	P3	1	Nouveau
Chargé de l'efficacité énergétique	P3	1	Nouveau
Chargé de la recherche, du pétrole et du gaz	P3	1	Nouveau
Chargé des technologies énergétiques	P3	1	Nouveau
Chargé de l'économie énergétique et du modelage	P3	1	Nouveau
Division des systèmes d'information énergétique et des statistiques			
Chef de division	P5	1	Nouveau
Statisticiens de l'énergie	P3	3	1 Existant 2 Nouveau
Informaticien des TIC et de la gestion des données	P3	1	Nouveau
Graphiste	P1	1	Nouveau
Unité de l'admin., des finances et de l'appui			

Chargé des finances	P2	1	Existant
Aide comptable	GSA5	1	Existant
Assistant administratif	GSA5	1	Nouveau
Réceptionniste	GSA4	1	Existant
Chauffeur	GSB7	1	Existant
Chauffeur (Coursier)	GSB7	1	Nouveau
Total des effectifs		22	

Le coût annuel estimé du personnel et des autres avantages (indemnités pour frais d'études) est de **2 377 843 de dollars**. Ce montant exclut les autres coûts opérationnels tels que les coûts de recrutement initiaux.

3. **DÉCIDE** que la mise en œuvre de la structure susmentionnée devrait être échelonnée et soumise à la disponibilité budgétaire ;
4. **CHARGE** la Commission de finaliser les projets de structures du Bureau de Pékin et de tous les autres organes et institutions qui sont encore en suspens, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) susmentionnée, pour les présenter à la prochaine Session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2021.